



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ACTIV COLOR 20 KG
numéro d'identification : 40000215

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : W&M France Professional S.A.S
3, avenue du Canada
91974 Les Ulis Cedex
Téléphone : +330169189500
Téléfax : +330169288965
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:
P280

Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Elimination:
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Formulation

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
carbonate de sodium	497-19-8 207-838-8 01-2119485498-19	Eye Irrit. 2; H319	>= 40 - < 50
acide silicique, sel de sodium	1344-09-8 215-687-4 01-2119448725-31	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315	>= 3 - < 5
dodécylbenzènesulfonate de sodium	25155-30-0 246-680-4	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 5



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 932-106-6	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412 SCL > 10 % 1; H318 > 1 - 10 % 2; H319	>= 2 - < 2,5
palmitate de sodium	408-35-5 206-988-1	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
subtilisine	9014-01-1 232-752-2 01-2119480434-38	STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Resp. Sens. 1; H334 Acute Tox. 4; H302 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,025 - < 0,25

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Symptômes : Irritation
Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.
Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Autres données : Conserver dans un endroit sec. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

carbonate de sodium : Utilisation finale: Travailleurs
497-19-8: Voies d'exposition: Inhalation



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

	Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 10 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 10 mg/m ³
acide silicique, sel de sodium 1344-09-8:	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,59 mg/kg
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 5,61 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,8 mg/kg
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 1,38 mg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,8 mg/kg
subtilisine 9014-01-1:	: Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,06 µg/m ³
	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,06 µg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,015 µg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0,015 µg/m ³
	Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
Valeur: 1,8 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Ingestion
Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques
Valeur: 3,6 mg/kg

PNEC

acide silicique, sel de sodium : Eau douce
1344-09-8: Valeur: 7,5 mg/l

Eau de mer
Valeur: 1 mg/l

intermittent release
Valeur: 7,5 mg/l

STP
Valeur: 348 mg/l

subtilisine : intermittent release
9014-01-1: Valeur: 0,0009 mg/l

STP
Valeur: 65 mg/l

Sol
Valeur: 0,568 mg/kg

Eau douce
Valeur: 1,7 µg/l

Eau de mer
Valeur: 0,170 µg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter:
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.
Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

- Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
- Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation
- Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : poudre
- Couleur : blanc
- Odeur : caractéristique
- Seuil olfactif : Donnée non disponible
- pH : env. 11,1, Concentration: 10,00 g/l
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible
- Point/intervalle d'ébullition : Pas d'information disponible.
- Point d'éclair : Non applicable
- Taux d'évaporation : Donnée non disponible
- Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible
- Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible
- Vitesse de combustion : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible
- Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible
- Pression de vapeur : Donnée non disponible
- Densité de vapeur relative : Donnée non disponible
- Densité relative : Donnée non disponible
- Densité : env. 1 g/cm³
- Hydrosolubilité : soluble



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Les poussières du produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire. Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagenicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

Composants:

carbonate de sodium

497-19-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 Rat: 2.800 mg/kg DL50 oral Rat: 4.090 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 2,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h Méthode: OCDE ligne directrice 403



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

	CL50 Souris: 1,2 mg/l Durée d'exposition: 2 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Résultat: Pas un sensibilisateur de la peau.

acide silicique, sel de sodium

1344-09-8:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 3.400 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 2,06 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 Rat: > 5.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Résultat: Irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Résultat: Provoque de graves lésions des yeux. Méthode: OCDE ligne directrice 405

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 300 - 2.000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro	: Type: Test de Ames Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction	: Espèce: Rat NOAEL: > 250 mg/kg, F1: > 250 mg/kg, F2: > 250 mg/kg
Tératogénicité	: Espèce: Rat



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Voie d'application: Oral(e)
>50 mg/kg
> 50 mg/kg

Espèce: Rat
Voie d'application: Dermale
>250 mg/kg
> 250 mg/kg

subtilisine

9014-01-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 1.800 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 Rat: 1.800 g/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 0,8 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 2 mg/kg

DL50 dermal Lapin: > 2 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Résultat: Irritation légère des yeux
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames
Espèce utilisée pour le test: Salmonella typhimurium
avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

: Type: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

: Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

- : Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 473

- : Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 476

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Composants:

carbonate de sodium

497-19-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 300 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 200 - 227 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

- CE50 (Daphnia (Daphnie)): 264 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

acide silicique, sel de sodium

1344-09-8:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio): 1.108 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

- CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1.700 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

- Toxicité pour les bactéries : CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

- CL50 (Poisson): > 1 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

- Toxicité pour la daphnie et les : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

autres invertébrés aquatiques	Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	: CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 140 mg/l
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: 220 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les plantes	: 10 mg/l Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
subtilisine	
9014-01-1:	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,2 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: (Daphnia (Daphnie)): 0,586 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE0 (Daphnia (Daphnie)): 0,17 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	: NOEC (Selenastrum capricornutum): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 48 h CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,83 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 0,041 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: EC10: 0,017 mg/l Durée d'exposition: 32 d Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)

68439-50-9:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: > 70 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD 301 B

subtilisine

9014-01-1:

Biodégradabilité : Biodégradation: 55 - 79 %
Durée d'exposition: 28 d

Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 100 %
Durée d'exposition: 29 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

subtilisine

9014-01-1:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: < 0

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. En accord avec les réglementations locales et nationales.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 20 01 29* Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Marchandise non dangereuse

IMDG



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections provoquées par le chlorure de sodium dans les mines de sel et leurs dépendances

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,12 %
1,22 g/l
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 0,12 %
1,16 g/l
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 5 - <15% zéolites, <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques, savon, polycarboxylates, phosphonates, enzymes, Parfums, HEXYL CINNAMAL, BENZYL SALICYLATE, PROTEASE

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification: H319 Jugement d'experts et à la détermination de la force probante des données.

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une



ACTIV COLOR 20 KG

WM 0713251

Numéro de commande: 0713251

Version 4.0

Date de révision 05.02.2021

Date d'impression 22.03.2021

population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.